

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : INF-GEN-2016-079</b>
<b>Direction des infrastructures</b>
<b>Service Génie</b>
<b>Objet : Dépôt du procès-verbal du comité de circulation du 10 mars 2016</b>
<b>Date :</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 10 mars 2016, ci-joint en annexe, vous est présenté à titre d'information.

Voici les résolutions du comité de circulation nécessitant une résolution :

**CCV-2016-00-43**

**Arrêt obligatoire – Rue Beaulieu/ rue de la Rive (Saint-Jean-Chrysostome)**

Réf. : 2016-020

Voici les résolutions du comité de circulation nécessitant un règlement :

**CCV-2016-00-40**

**Stationnement sur rue – Boulevard du Centre-Hospitalier (Charny)**

Réf. : 2016-018

**CCV-2016-00-41**

**Stationnement sur rue – Rue de la Fabrique – École l'Auberivière (Lévis)**

Réf. : 2016-017

**CCV-2016-00-42**

**Stationnement sur rue – Rue Saint-Laurent (Lévis)**

Réf. : 2016-019

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI :    2016    2017    2018  
Montants

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :     Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable  
d'activité budgétaire *Johanne Pelley*      Date : *11 / 04 / 2016*

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Pour le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement :

- Avis de motion
- Adoption du règlement
- Avis public de promulgation

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Anne-Véronique Michaud, DAJG	11-04-2016	Validation légale du projet de règlement et de l'échéancier.

**RECOMMANDATION (énoncé)**

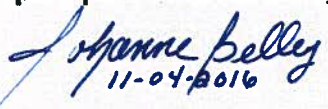

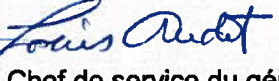
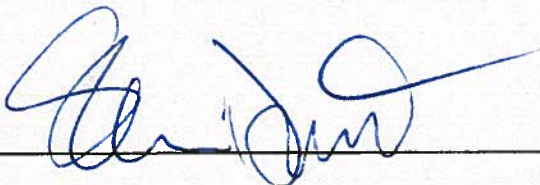
Il est recommandé au comité exécutif de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité de circulation de la Ville tenue le 10 mars 2016, déposé à titre d'information.

Il est également recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de Ville :

- d'adopter le Règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-079. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de la Fabrique et Saint-Laurent ainsi que sur une partie du boulevard du Centre-Hospitalier.
- de demander au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports d'analyser la possibilité d'implanter un arrêt obligatoire sur la rue Beaulieu, à l'intersection de la rue de la Rive, en direction ouest, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

**Liste des pièces jointes :**

- Annexe 1 :** Procès-verbal du comité de circulation du 10 mars 2016;
- Annexe 2 :** Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement;
- Annexe 3 :** Liste des localisations des bornes de sensibilisation été 2016 (à titre d'information)

<b>Préparé par :</b> Johanne Belley		<b>Titre d'emploi :</b> <u>Tech. Transport et circulation</u>
 11-04-2016		
<b>Recommandé par :</b>		
<b>Vincent Fortier</b>  Coordonnateur -génie	<b>Louis Audet</b>  Chef de service du génie	
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
<b>Commentaires :</b>		
<b>Signature de la Direction :</b> 		<b>Date :</b> 13 04 2016

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

**Signature de la Direction générale :**  **Date :** 2016/04/20

Procès-verbal de la rencontre du comité de circulation tenue le 10 mars deux mille seize à 8 h 30 à la salle Développement 1 du 996, rue de la Concorde à Lévis.

Sont présents : Janet Jones, présidente  
Mario Fortier, conseiller municipal (partiellement)  
Johanne Belley, technicienne en transport – Service du génie  
Réjean Langlois – (remplaçant de Michel Bernier) - Service de police  
Yves Thériault, conseiller en urbanisme – Direction de l'urbanisme

Sont absents : Guy Dumoulin, conseiller municipal  
Michel Faucher, coordonnateur - Direction des infrastructures  
Michel Bernier – Service de police

Secrétaire du comité : Johane Dufour, secrétaire – Service du génie

Invité : Francis Joud, conseiller en transport circulation - Service du Génie

---

À 8h40, la présidente Janet Jones souhaite la bienvenue aux participants.

---

#### **CCV-2016-00-33**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 10 mars 2016 après ces modifications :

- **Retirer** dans :
  - PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT : Avenue Taniata/Projet Gyno Boivin
  - SUIVI DE DOSSIERS : Rue de la Grève-Jolliet ;
  - DIVERS : Route Mgr-Bourget/ chemin des Forts
- **Ajouter** dans :
- -DIVERS : Rues Bizet et Massenet (RL) ;  
Route des Rivières – École Tournesol (RL)

**Adoptée à l'unanimité.**

---

#### **CCV-2016-00-34**

##### **Adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 février 2016**

Le procès verbal de la rencontre du 18 février 2016 est adopté tel que présenté aux membres.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

#### **PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT :**

##### **Point d'information**

##### **Étude de circulation CCO - CCE**

On présente les grandes lignes d'une étude de circulation CCO – CCE qui a été réalisée par consultant mandaté par la Ville de Lévis :

- 1) Situation actuelle
- 2) Problématiques
- 3) Perspectives de croissance sur 25 ans
- 4) Orientations
- 5) Recommandations

Les membres du comité ont pris acte de cette étude et n'ont fait aucune recommandation.

**CCV-2016-00-35****Réaménagement de l'intersection – Chemin Sainte-Anne est/ rue de l'Étrier (Saint-Étienne)**

Réf. : 2015-141

À la suite d'une demande d'arrêts obligatoires, le Service du génie a procédé à une analyse globale afin de réaménager l'intersection. Les points majeurs qui ont été considérés sont les suivants :

- La vitesse sur le chemin Sainte-Anne est ;
- Les deux intersections trop rapprochées ;
- La sécurité des élèves qui doivent traverser le chemin Sainte-Anne ;
- La piste cyclable ;
- Les accès aux résidences et aux commerces.

Dans la perspective de réaliser ce projet en 2016, deux scénarios ont été proposés:

**1) Scénario 1- Créer un carrefour standard**

Déplacer la rue de l'Étrier vers la droite et ajouter deux voies de virage à gauche sur le chemin Sainte-Anne ;

**2) Scénario 2- Aménager un carrefour giratoire sur le chemin Sainte-Anne est**

Déplacer légèrement la rue de l'Étrier et acquérir du terrain pour un carrefour giratoire accessible aux semi-remorques.

Le Service du génie recommande le scénario 2.

**Recommandation :**

**Attendu que le carrefour giratoire contribue à diminuer la vitesse de circulation ;**

**Attendu qu'un carrefour standard enlève davantage de terrain aux résidences touchées par cet aménagement ;**

**Attendu que le carrefour giratoire est plus sécuritaire ;**

**Les membres recommandent le Scénario 2, soit l'aménagement d'un carrefour giratoire sur le chemin Sainte-Anne est à l'intersection de la rue de l'Étrier, avec l'ajout de mesures de sécurisation des piétons, dans le secteur Saint-Étienne.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**SUIVI DE DOSSIERS :****CCV-2016-00-36****Liste officielle des bornes de sensibilisation 2016**

Réf. : 2212-02-59

L'équipe CIRC rappelle que 30 nouvelles bornes de sensibilisation en plastique sont attendues pour un grand total de 110 bornes disponibles. À la suite de l'analyse des demandes proposées pour chaque district, en collaboration avec les conseillers municipaux, 99 ont été localisées officiellement. Elles seront installées du 3 au 7 mai pour toute la saison estivale 2016. Les demandes reçues après cette période seront étudiées en 2017.

Il serait important que toute plainte ou toute modification concernant une borne passe systématiquement par l'équipe CIRC pour permettre une mise à jour constante. D'ailleurs, une requête sera envoyée à la Direction des technologies de l'information pour l'implantation d'un logiciel de gestion des localisations.

---

**Recommandation :**

**Attendu que les bornes de sensibilisation peuvent contribuer à réduire significativement la vitesse de circulation ;**

**Attendu qu'elles doivent respecter les critères d'installation ;**

**Les membres donnent leur accord à la liste officielle des bornes de sensibilisation pour la saison estivale 2016.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2016-00-37**

**Stationnement sur rue – Rue du Mont-Marie (Lévis)**

Réf. : Requête #1009429

À la suite de la réponse du comité de circulation du 11 février de référer cette problématique à l'HDL, le demandeur ajoute des points à son argumentaire pour demander l'aide de la Ville dans ses démarches auprès des organismes impliqués, soit CLSC, CHSLD, CRIC et HDL.

A) Interdire de stationner sur la rue du Mont-Marie, entre les rues des Hospitalières et Saint-Omer  
Comparaison avec la rue Wolfe : une rue à l'achalandage plus élevé avec feux de circulation, qui compte deux accès importants et très rapprochés pour le stationnement souterrain et pour l'entrée principale de l'hôpital ; et rue du Mont-Marie : une rue à achalandage élevé et accès à un stationnement important, avec stationnement interdit du côté de l'hôpital.

B) Réanalyser l'accès au stationnement CLSC -CHSLD

Problèmes d'accessibilité lors de la visite des pompiers de la Ville de Lévis pour des vérifications d'usage. Les 3 gros camions ont dû stationner au CPE.

C) Déplacement des guérites d'accès aux stationnements CLSC et HDL

Commentaires d'un responsable des infrastructures/ mesures d'urgence de l'HDL qui reconnaît le problème de circulation sur la rue du Mont-Marie mais ne peut pas confirmer que des travaux correctifs seront pris en charge.

**Recommandation :**

**Attendu que l'interdiction de stationner sur la rue Wolfe est basé sur l'achalandage plus élevé (feux de circulation, autobus scolaires, etc.) et un accès au stationnement souterrain très proche de l'entrée principale de l'HDL ;**

**Attendu que l'ambulance et les véhicules des pompiers n'ont pas de problèmes d'accessibilité en cas de véritable situation d'urgence ;**

**Attendu que de déplacer la guérite d'entrée plus à l'intérieur du stationnement de l'HDL résoudrait une grande partie du problème de refoulement de la circulation sur la rue du Mont-Marie ;**

**Les membres :**

1) recommandent au CRIC-HDL-CHSLD d'analyser la possibilité d'aménager une zone d'attente à l'intérieur du stationnement de l'HDL en reculant la guérite située à l'entrée ;

2) recommandent d'analyser la demande d'un trottoir du côté sud de la rue du Mont-Marie, entre la rue des Hospitalières et la rue Saint-Omer ;

3) recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement du côté nord de la rue du Mont-Marie, entre la rue des Hospitalières et la rue Saint-Omer.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

NOUVEAUX DOSSIERS :

**CCV-2016-00-38**

**Stationnement sur rue – Chemin de l'Anse-Gingras (Saint-Nicolas)**

Réf. : 2016-012

Objet : Cette demande a pour objet de permettre le stationnement (vignettes) sur le chemin de l'Anse-Gingras dans le secteur Saint-Nicolas. Raison : stationner des véhicules à l'année à la résidence secondaire du demandeur (#207).

**Recommandation :**

**Attendu que l'interdiction de stationner est due à la présence de la rampe de mise à l'eau ;**

**Attendu que si on permet le stationnement, les plaisanciers vont pouvoir y laisser leurs véhicules et leurs remorques de bateaux ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande de permettre le stationnement (vignettes) sur le chemin de l'Anse-Gingras dans le secteur Saint-Nicolas.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2016-00-39**

**Visibilité – Rue Joseph-Hudon/ avenue des Églises (Charny)**

Réf. : 2016-011

Objet : Cette demande a pour objet d'installer un miroir de visibilité ou interdire de stationner sur l'avenue des Églises près de l'intersection de la rue Joseph-Hudon, dans le secteur Charny. Raison : problème de visibilité pour tourner à gauche en provenance de la rue Joseph-Hudon.

**Recommandation :**

**Attendu que nous n'avons eu qu'une seule demande ;**

**Attendu qu'un miroir de visibilité n'est pas utile à cet endroit ;**

**Attendu que le Service de police a relevé 3 accidents mineurs en 5 ans dont 1 seul en lien avec la visibilité ;**

**Attendu la présence de commerces et le marquage au sol des cases de stationnement sur l'avenue des Églises ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'installer un miroir de visibilité ou interdire de stationner sur l'avenue des Églises, près de l'intersection de la rue Joseph-Hudon, dans le secteur Charny.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2016-00-40**

**Stationnement sur rue – Boulevard du Centre-Hospitalier (Charny)**

Réf. : 2016-018

Objet : Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement du côté nord du boulevard du Centre-Hospitalier et réglementer l'interdiction du côté sud dans le secteur Charny. Raison : manque de visibilité.

**Recommandation :**

**Attendu qu'un règlement d'interdiction de stationner doit correspondre à la signalisation déjà en place du côté sud du boulevard du Centre-Hospitalier ;**

**Attendu que plusieurs utilisateurs du Maxi Forme Fitness stationnent du côté nord du boulevard, devant le #9191 ;**

**Attendu que le propriétaire du Maxi Forme Fitness a aménagé un stationnement pour ses membres du côté sud du boulevard, à l'ouest du chemin de fer;**

**Attendu qu'à l'heure de pointe du matin, la congestion peut aller jusqu'à la rue des Perce-Neige alors que les véhicules stationnés du côté nord bloquent la voie de virage à droite ;**

**Attendu la dangerosité de ce boulevard où les véhicules se déplacent sur quatre voies, entre la rue des Perce-Neige et les feux de circulation de l'avenue des Églises ;**

**Les membres recommandent d'interdire le stationnement du côté nord et sud du boulevard du Centre-Hospitalier, entre la rue des Perce-Neige et l'avenue des Églises dans le secteur Charny.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2016-00-41**

**Stationnement sur rue – Rue de la Fabrique – École l'Auberivière (Lévis)**

**Réf. : 2016-017**

**Objet : Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement en tout temps des 2 côtés la rue de la Fabrique, entre les rues François-Bourassa et Louis-Boisvert, dans le secteur Lévis.**

**Raison : éviter que les employés et parents d'élèves se stationnent devant le #3904 et aux intersections.**

**Recommandation :**

**Attendu qu'une zone débarcadère est très difficile à faire respecter ;**

**Attendu qu'un réaménagement de la rue de la Fabrique près de l'école de l'Auberivière n'est pas envisageable ;**

**Attendu l'achalandage et les conflits entre véhicules stationnés, véhicules en mouvement et piétons ;**

**Attendu que certains parents et enseignants stationnent près des intersections sans tenir compte du 5 mètres réglementaire ;**

**Les membres recommandent d'interdire le stationnement en tout temps des deux côtés de la rue de la Fabrique, entre les rues François-Bourassa et Louis-Boisvert, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à la majorité. (3 pour 2 contre)**

---

**CCV-2016-00-42**

**Stationnement sur rue – Rue Saint-Laurent (Lévis)**

**Réf. : 2016-019**

**Objet : Cette demande a pour objet 1)d'interdire de stationner du côté est de la rue Saint-Laurent entre le boulevard Guillaume-Couture et la rue Gravel 2)de vérifier le triangle de visibilité sur la rue Gravel à l'intersection de la rue Saint-Laurent, dans le secteur Lévis.**

**Raison : problématique de circulation causée par les voitures stationnées des 2 côtés.**



**Recommandation :**

**Attendu qu'il est interdit de stationner du côté ouest de la rue Saint-Laurent, entre le boulevard Guillaume-Couture et la rue Gravel, du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars, à cause du trottoir ;**

**Attendu que, lorsque des véhicules peuvent stationner des 2 côtés, la rue passe de 10 mètres à 4 mètres de largeur;**

**Attendu que la problématique de circulation peut s'étendre jusqu'aux feux de circulation du boulevard Guillaume-Couture ;**

**Attendu qu'il n'y a pas de problème de visibilité sur la rue Gravel à l'intersection de la rue Saint-Laurent ;**

**Les membres recommandent :**

**1) d'interdire le stationnement en tout temps du côté est de la rue Saint-Laurent, entre le boulevard Guillaume-Couture et la rue Gravel, dans le secteur Lévis ;**

**2) le statu quo concernant la demande de vérifier le triangle de visibilité sur la rue Gravel à l'intersection de la rue Saint-Laurent, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**DIVERS :**

**CCV-2016-00-43**

**Arrêt obligatoire – Rue Beaulieu/ rue de la Rive (Saint-Jean-Chrysostome)**

**Réf. : 2016-020**

**Objet : Cette demande a pour objet d'installer un arrêt obligatoire en direction ouest sur la rue Beaulieu à l'intersection de la rue de la Rive, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.**

**Raison : risque d'accident entre les véhicules tournant à gauche et ceux de la rue de la Rive roulant en direction sud.**

**Recommandation :**

**Attendu que cette intersection se trouve sous la juridiction du MTME ;**

**Attendu que trois arrêts dans une intersection en « X » peuvent provoquer des conflits et des accidents ;**

**Attendu que l'ajout d'un arrêt obligatoire permettrait d'augmenter la sécurité à cette intersection ;**

**Attendu que la mauvaise perception qu'il y a 4 arrêts augmente les risques d'accidents;**

**Les membres recommandent au conseil de Ville de demander au MTME d'analyser la possibilité d'installer un arrêt obligatoire en direction ouest sur la rue Beaulieu à l'intersection de la rue de la Rive, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

---

**CCV-2016-00-44**

**Stationnement sur rue – Rue Bizet près de la rue Massenet : entrée piétonnière (Lévis)**

Réf. : 2016-015

Objet : Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement de chaque côté de l'entrée piétonnière de l'immeuble à logements donnant sur la rue Bizet près de l'intersection de la rue Massenet, dans le secteur Lévis. Raison : des véhicules stationnés empêchent d'accéder à l'entrée piétonnière (pas de trottoir).

**Recommandation :**

**Attendu qu'un grand nombre d'immeubles à logements sont aménagés de façon à relier une entrée piétonnière à la zone de stationnement ;**

**Attendu que dans ces quartiers, il n'y a aucun trottoir devant les entrées piétonnières donnant sur la rue ;**

**Attendu qu'il faut éviter « l'effet domino » de cette demande basée sur des standards de construction périmés ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement de chaque côté de l'entrée piétonnière de l'immeuble à logements situé sur la rue Bizet près de l'intersection de la rue Massenet, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**Point d'information**

**Accès à l'entrée piétonnière – Route des Rivières : école du Tournesol (Saint-Rédempteur)**

Le Service de police tient à informer le comité sur un manque de sécurité à l'école du Tournesol. Plus précisément sur les difficultés que rencontrent 150 jeunes élèves pour entrer dans la cour arrière de l'école. Alors que ni l'entrée piétonnière ni la cour ne sont déneigées, ils doivent enjamber un passage limité par des piquets et des grillages en acier.

Il semble que cette situation revient à répétition depuis 2008, l'année où une brigadière a été blessée. Une recommandation de la CSST avait suivi demandant de bien déneiger l'entrée piétonnière derrière l'école.

Afin de régler ce problème dans les meilleurs délais, la présidente contactera un responsable de la sécurité publique qui appliquera les mesures jugées nécessaires pour remédier à la situation.

---

**Point d'information**

**Emplacement des réunions du comité de circulation**

Appel à la discussion concernant le déplacement permanent des réunions du comité à la Direction des infrastructures au 996, rue de la Concorde. Question : dans quelle salle ?

Un suivi sera fait au prochain comité.

---

**Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 14 avril 2016 à 8 h 30 à la salle Norbert-Brousseau 1 de l'Hôtel de ville au 2175, chemin du Fleuve à Lévis.

N.B. Il est possible qu'une réunion de courte durée soit convoquée en mars afin de traiter un dossier plus urgent.

**Levée de la réunion**

La réunion prend fin à 12h05.

---

Janet Jones

Présidente

Johanne Belley

Technicienne en transport et circulation



Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement  
RV-2006-04-70 sur le stationnement**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Modification de l'article 1 « Stationnement interdit »**

L'article 1 du Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement est modifié :

1 ° par l'addition, après le paragraphe 403°, des suivants :

- « 404° des deux côtés du boulevard du Centre-Hospitalier, de l'intersection de la rue des Perce-Neige jusqu'à l'intersection de l'avenue des Églises, dans le secteur Charny;
  
- 405° des deux côtés de la rue de la Fabrique, de l'intersection de la rue François-Bourassa jusqu'à l'intersection de la rue Louis-Boisvert, dans le secteur Lévis;
  
- 406° du côté est de la rue Saint-Laurent, de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture jusqu'à l'intersection de la rue Gravel, dans le secteur Lévis; »;

2° par la suppression du paragraphe 382°.

Adopté le

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, assistante-greffière